



Assemblée générale

Distr. générale
11 novembre 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Point 179 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale du café

Rapport de la Sixième Commission

Rapporteur : M. Nathaniel Khng (Singapour)

I. Introduction

1. La question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale du café » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale à la demande du Brésil.
2. À sa 2^e séance plénière, le 13 septembre 2024, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.
3. La Sixième Commission a examiné la question à ses 14^e et 29^e séances, les 15 et 30 octobre 2024. Les vues des représentants qui ont pris part aux débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une lettre datée du 12 juin 2024, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/79/191).

II. Examen du projet de résolution A/C.6/79/L.4

5. À la 14^e séance, le 15 octobre, le représentant du Brésil a présenté un projet de résolution intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale du café » (A/C.6/79/L.4) au nom de son pays et des pays suivants : Allemagne, Angola, Colombie, Honduras, Inde, Indonésie, Italie, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse et Viet Nam. Il a

¹ A/C.6/79/SR.14 et A/C.6/79/SR.29.



également annoncé que les pays suivants s'étaient joints aux auteurs du projet de résolution : Bolivie (État plurinational de), Fédération de Russie et Hongrie.

6. À la 29^e séance, le 30 octobre, le représentant du Brésil a annoncé que le Luxembourg, la Malaisie, le Mexique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Timor-Leste s'étaient joints aux auteurs du projet de résolution. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.6/79/L.4](#) sans le mettre aux voix (voir par. 7).

III. Recommandation de la Sixième Commission

7. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale du café

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale du café,

1. *Décide* d'inviter l'Organisation internationale du café à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour appliquer la présente résolution.
